

Arménie : crime organisé, corruption et protection des témoins

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 11 février 2022

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français

COPYRIGHT

© 2022 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction	4
2	Groupes criminels en Arménie	4
3	Mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption	5
4	Le système judiciaire	6
5	Protection de l'État	7
5.1	Absence d'un programme de protection des témoins	7
5.2	Accès à la protection de la police	8
6	Sources:	9

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Existe-t-il un programme de protection des témoins opérationnel et efficace en Arménie ?
2. La police peut-elle protéger une personne recherchée et/ou menacée par un groupe criminel ?
3. Y a-t-il encore de la corruption au sein des forces de police ? Existe-t-il des risques de collusion entre la police et les groupes criminels ?
4. Le système judiciaire est-il impartial et indépendant ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Arménie depuis plusieurs années.¹ Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des experts externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Groupes criminels en Arménie

L'influence du crime organisé a diminué depuis les années 90. L'implication des acteurs étatiques dans la criminalité a diminué depuis la révolution de 2018. Des groupes mafieux continuent à contrôler des quartiers de la capitale et les chefs du crime organisé sont toujours redoutés. Selon *Eurasianet*, dans les années 90, l'Arménie a connu une explosion du crime organisé. Si la situation s'est depuis stabilisée, les chefs du crime organisé restent encore aujourd'hui des personnes connues et redoutées (*Eurasianet*, 23 janvier 2020). Selon le *Global initiative against transnational organized crime* (GI-TOC), une ONG basée à Genève, le type de criminel-le-s les plus influent-e-s en Arménie sont les actrices et acteurs liés à l'État. Ceux-ci s'entendent avec les criminel-le-s et facilitent le crime organisé. Le GI-TOC note toutefois, que depuis la révolution de 2018, l'implication des actrices et acteurs étatiques dans la criminalité a diminué. Des groupes de type mafieux, organisés en clans ou en confréries, contrôlent certains quartiers de la capitale, Erevan. Cependant, leur nombre et influence a considérablement diminué dans la période post-révolution. A titre d'exemple, l'influence des *Vory v zakone*, ou « voleurs dans la loi », a diminué depuis le début des années 2000 et de groupes mafieux, ils seraient passés à des réseaux criminels. Les groupes mafieux, qui sont plutôt actifs en Russie, continueraient toutefois à exercer une influence dans les prisons arméniennes (GI-TOC, 28 septembre 2021). Dans un rapport de janvier 2019, l'OSAR indique que les « voleurs dans la loi » ont une présence et des activités limitées en Arménie. Il y aurait uniquement entre dix et douze « voleurs dans la loi » dans le pays. Leur champ d'action serait limité et ils seraient principalement actifs dans l'organisation de petites entreprises (OSAR, 28 janvier 2019).

¹ www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine

Loi contre le crime organisé. L'implication dans un groupe criminel peut entraîner une peine de prison de cinq à dix ans. Réformes dans la police et arrestations médiatisées de chef-fe-s criminel-le-s. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, en janvier 2020, le parlement a adopté une loi visant à combattre le crime organisé et ses chef-fe-s, notamment les « voleurs dans la loi ». Le fait de créer ou de diriger une organisation criminelle est maintenant passible d'une peine de prison de cinq à dix ans avec confiscation des biens. Selon le premier ministre Nikol Pashinyan, les autorités n'ont pas les compétences nécessaires pour combattre ce type de groupe criminel (*Bertelsmann Stiftung*, 28 octobre 2020). D'après *Eurasianet*, cette loi s'inspire de lois similaires adoptées dans la Fédération de Russie et en Géorgie. Pour le premier ministre Nikol Pashinyan, cité par *Eurasianet*, il est triste de constater qu'encore aujourd'hui les « voleurs dans la loi » soient considérés en Arménie comme des personnes honorables, alors qu'ils sont responsables de vols et de meurtres et ne devraient pas être respectés (*Eurasianet*, 23 janvier 2020). Pour le GI-TOC, depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, des réformes ont été engagées dans la police, avec notamment la restructuration d'unités de lutte contre le crime organisé. Cela a été suivi par l'arrestation très médiatisée de patrons du crime local. Malgré tout, GI-TOC note que, de par sa position stratégique, l'Arménie reste une importante plaque tournante pour les activités du crime organisé transnational (GI-TOC, 28 septembre 2021).

3 Mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption

Élaboration par le gouvernement de stratégies de lutte contre la corruption. Allégations persistantes de corruption, y compris dans la police et le système judiciaire. Des réseaux corrompus continuent d'exercer leur influence. Des pratiques abusives persistent dans la fonction publique. Selon le GI-TOC, la lutte contre la corruption est une priorité pour le gouvernement. Des stratégies de lutte contre la corruption et le blanchiment ont été élaborées, avec notamment une plateforme en ligne où des lanceurs-euses d'alerte peuvent dénoncer des crimes et des actes de corruption. Le gouvernement a également annoncé son intention de créer trois organes d'enquête sur la corruption d'ici 2021 (GI-TOC, 28 septembre 2021). Dans son rapport de novembre 2021, le *Conseil des droits de l'homme* a exprimé sa préoccupation que, malgré les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la corruption, il y avait des allégations persistantes de corruption dans des domaines essentiels de l'administration publique, tels que le système judiciaire et les forces de l'ordre. En ce qui concerne le système judiciaire, le Conseil note qu'il est préoccupant que les pouvoirs exécutifs et législatifs continuent d'exercer une influence sur les institutions judiciaires. Un autre problème est constitué par les procédures et critères de sélection, de nomination, de suspension, de révocation et de mesures disciplinaires à l'encontre des juges et des procureur-e-s. Ces derniers n'ont également pas de sécurité de l'emploi (UN HRC, 25 novembre 2021). Selon un rapport conjoint de *Transparency International* (TI), le *Chr. Michelsen Institute* (CMI) et le *U4 Anti-Corruption Resource Centre*, malgré certaines améliorations dans la lutte contre la corruption, les réseaux corrompus continuent de détenir une certaine influence dans les institutions judiciaires et d'application de la loi, mais également dans le secteur privé. Introduire un État de droit reste un défi important. Les cas de petite corruption ont diminué ces dernières années, notamment grâce aux mesures anti-corruption prises par le gouvernement (TI/CMI/U4, 26 mars 2020). Pour la *Bertelsmann Stiftung*, le nouveau gouvernement a permis de dissoudre l'ancienne pyramide étatique descendante de la corruption et

de faire de la lutte contre cette dernière une priorité. Toutefois, malgré la claire volonté politique du gouvernement de lutter contre la corruption, les pratiques abusives dans la fonction publique persistent encore (*Bertelsmann Stiftung*, 29 avril 2020).

4 Le système judiciaire

Adoption en 2020 d'amendements constitutionnels, réaffirmant notamment la séparation des pouvoirs. Promesses de réformes du système judiciaire. *Freedom House* rapporte que suite à l'adoption d'amendements constitutionnels par le parlement en juin 2020, les juges de la Cour constitutionnelle ne peuvent pas dépasser douze ans de mandat. Cela a entraîné le licenciement immédiat de trois juges, remplacés par trois nouveaux juges en septembre (*Freedom House*, 3 mars 2021). Selon la *Bertelsmann Stiftung*, les amendements de juin 2020 stipulent une claire séparation du pouvoir entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le nouveau gouvernement a également promis des réformes du système judiciaire pour restaurer la confiance de la population dans cette institution. Parmi celles-ci figurent notamment l'amélioration de la législation et de l'administration judiciaire, le développement de la justice réparatrice et une plus grande facilité d'accès grâce aux outils d'e-gouvernance (*Bertelsmann Stiftung*, 29 avril 2020).

Manque d'indépendance du système judiciaire qui doit encore être réformé. Les tribunaux continuent d'être influencés par le système politique. La *Bertelsmann Stiftung* estime que le système judiciaire n'a pas encore été vraiment réformé et qu'il pourrait toujours être influencé par des intérêts particuliers. Dans le passé, le pouvoir judiciaire recevait des ordres de l'exécutif, était miné par la corruption et par l'incompétence. Même si le nouveau gouvernement a affirmé que désormais il ne contrôle plus le judiciaire, selon la *Bertelsmann Stiftung*, il est encore trop tôt pour juger de l'indépendance de celui-ci. Le système judiciaire doit encore faire l'objet de profondes réformes pour garantir son indépendance. Pour cette source, l'ancienne garde au pouvoir en Arménie détient encore du pouvoir, notamment par l'intermédiaire des juges fidèles au régime précédent (*Bertelsmann Stiftung*, 29 avril 2020). *Freedom House* indique que, malgré l'adoption par le gouvernement d'une stratégie de réforme judiciaire, les tribunaux restent sous influence du système politique et que les institutions judiciaires sont largement corrompues. Sous pression des procureur-e-s, les juges auraient tendance à condamner les accusé-e-s comme l'indiquent les taux d'acquiescement extrêmement faibles (*Freedom House*, 3 mars 2021). Selon l'équipe des Nations-Unies en Arménie, la principale menace contre l'indépendance du système judiciaire vient des ordres illégaux donnés aux tribunaux par les autorités (UN HRC, 13 novembre 2019).

Application sélective de la loi, procédures régulières non-garanties. Tribunaux surchargés. Accès à la justice limité. Pour *Freedom House*, les autorités continuent d'appliquer la loi de manière sélective et les procédures régulières ne sont pas garanties dans les affaires civiles ou pénales. La population n'a pas confiance dans le système judiciaire arménien (*Freedom House*, 3 mars 2021). Le GI-TOC relève que malgré des réformes positives dans le système judiciaire, les tribunaux continuent à manquer d'indépendance et seraient minés par la corruption (GI-TOC, 28 septembre 2021). Selon l'équipe des Nations-Unies en Arménie, même si en principe la constitution et les lois garantissent le droit à un procès équitable, dans la pratique, l'appareil judiciaire n'a pas l'indépendance requise pour garantir ce droit. Ces tribunaux sont également surchargés avec un nombre élevé d'affaires à traiter et un manque de magistrat-e-s (UNHRC, 13 novembre 2019).

Problèmes de corruption persistants. Tribunaux perçus comme corrompus. Absence de contrôle des juges. Pour USDOS, le pouvoir judiciaire ne fait pas preuve d'indépendance et d'impartialité. La population n'a pas confiance dans l'impartialité des juges. Pour les organisations de la société civile, les réformes n'ont pas réglé les problèmes de corruption qui restent préoccupants, notamment au sein des juges dont certain-e-s continueraient à s'enrichir illégalement. Pour les ONG, l'absence de contrôle des juges permanents, en particulier ceux du Conseil judiciaire suprême et de la Cour constitutionnelle, sape l'intégrité du système judiciaire. Les tribunaux sont largement perçus par la population comme corrompus. Pour les avocat-e-s consulté-e-s par USDOS, les juridictions inférieures ne respectent pas les précédents établis par la Cour de cassation, la CEDH et la Cour constitutionnelle (USDOS, 31 mars 2021).

5 Protection de l'État

5.1 Absence d'un programme de protection des témoins

Accès à la justice limité pour les victimes. Absence de programme de protection des témoins. Les victimes et les témoins sont réticent-e-s à participer aux poursuites de peur de subir des représailles. GI-TOC indique que malgré des efforts accrus du gouvernement pour lutter contre les activités du crime organisé, comme par exemple la traite des êtres humains, il n'existe pas de programme de protection des témoins. Depuis 2018, peu d'efforts ont été faits pour améliorer l'aide aux victimes et témoins qui dépendent en grande partie de l'assistance juridique, médicale et psychologique fournie par les ONG. Par ailleurs, la police n'est pas formée et sensibilisée pour aider les victimes (GI-TOC, 28 septembre 2021). Selon le *Conseil des droits de l'homme*, l'accès à la justice est limité, notamment en raison du fait que l'aide gratuite est limitée aux affaires pénales et seulement en deuxième instance (UNHRC, 13 novembre 2019). Pour USDOS, les victimes de crimes ont un faible accès à la justice, notamment en raison de l'absence de procédures centrées sur les victimes et de mesures de protection des victimes et des témoins. Le manque de confidentialité des témoignages publics et la crainte de représailles de la part des criminel-le-s font que les victimes et les témoins hésitent souvent à participer aux poursuites. Le gouvernement n'a pas mis en place de programme officiel de protection des victimes et des témoins pourtant prévu par le code de procédure pénal et par un décret de 2016 (USDOS, 25 juin 2020). Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 11 février 2022 par une *personne de contact qui est le directeur d'une ONG arménienne de défense des droits humains*, le code de procédure pénal prévoit en effet bien des mesures pour protéger des témoins, mais celles-ci ne sont pas mises en œuvre. Ainsi, de manière générale, les témoins ne bénéficient d'aucune protection particulière. C'est uniquement si le témoin d'un crime a un-e bon-ne avocat-e et qu'il existe une réelle volonté de la part des autorités de poursuivre et de faire condamner l'auteur-e du crime qu'une protection pourra être accordée. En janvier 2019, une *personne de contact de l'OSAR qui est un chercheur qui travaille pour un institut de recherche sur le droit pénal, la criminologie et le droit public basé en Allemagne*, avait déjà indiqué qu'il n'existait pas de programme de protection de témoin ou de programme similaire en Arménie (OSAR, 28 janvier 2019).

5.2 Accès à la protection de la police

Une police historiquement corrompue et sous influence des élites politiques. Assistance limitée pour les citoyen-ne-s ordinaires qui hésitent avant de s'adresser à la police. Risques de représailles si un-e citoyen-ne ordinaire dénonce une personne influente ou un-e criminel-le. Pour le GI-TOC, la police en Arménie est historiquement une institution peu fiable. Les bas salaires ont encouragé les pots-de-vin (GI-TOC, 28 septembre 2021). Dans un rapport de janvier 2019, l'OSAR indique que, sur la base d'informations collectées par le *Danish Immigration Service* (DIS) lors d'une mission en Arménie en 2016, la corruption au sein de la police est systémique et organisée et va de la base au sommet. La police manque notamment d'indépendance par rapport aux élites politiques. Dans certains cas, la police n'hésite pas à clore ou retarder des dossiers en utilisant des failles administratives ou légales comme excuses. Selon le rapport du DIS, cité par l'OSAR, la police n'assiste les citoyen-ne-s que dans des cas de crimes mineurs comme des vols, des bagarres ou de la violence domestique. En cas de conflit avec un fonctionnaire, une personne ne pourra compter sur l'intervention de la police que si elle paie un pot-de-vin. En cas de conflit avec une personne qui bénéficie de connections, un-e citoyen-ne sera plus réticent-e à demander l'intervention ou la protection de la police. La police n'interviendra pas en cas de conflit avec une personne politiquement ou économiquement influente, même si elle reçoit un pot-de-vin. Les personnes puissantes et influentes sont généralement au-dessus des lois et un-e citoyen-ne ordinaire ne pourra pas compter sur la protection de la police. Il existe même un risque que cette personne subisse des mesures de rétorsion. Il est également risqué pour un-e citoyen-ne de porter plainte pour corruption ou mauvais traitement, car il ou elle pourrait se faire accuser de diffamation ou de fausses accusations (OSAR, 28 janvier 2019). Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 11 février 2022 par une *personne de contact qui est le directeur d'une ONG arménienne de défenses des droits humains*, la police est loin d'être indépendante et impartiale et elle défend souvent les intérêts particuliers, y compris de fonctionnaires ou de groupes criminels. Une personne qui dénonce ouvertement un-e fonctionnaire influent-e ou un-e oligarque prend le risque de subir des représailles et ce type d'affaire sera souvent classé sans suites.

La police peut en principe protéger une personne contre un groupe criminel, mais il existe une forte probabilité que la police reste passive. Il n'est pas exclu qu'un-e policier-ère coopère avec un groupe criminel pour des raisons financières. Selon les informations fournies à l'OSAR le 24 janvier 2019 par une *personne de contact qui travaille comme chercheur pour un institut de recherche sur le droit pénal, la criminologie et le droit public basé en Allemagne*, il est difficile de juger de la capacité ou volonté de la police à protéger une personne menacée par un groupe criminel. Il n'est pas exclu qu'à titre individuel, certain-e-s policiers-ières coopèrent avec ces groupes, notamment pour compenser leurs bas salaires (OSAR, 28 janvier 2019). Pour la *personne de contact qui travaille comme directeur d'une ONG arménienne de défenses des droits humains*, la police arménienne peut protéger une personne de groupes criminels, si elle en a la volonté, mais en règle générale, elle est passive en la matière (11 février 2022).

La lutte contre la corruption a engendré une chute des revenus pour la police. Sans pots-de-vin payés par les victimes, les policiers-ières rechignent à poursuivre les affaires pénales. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, une enquête menée fin 2019 a montré que seuls sept pour cent des personnes interrogées ont déclaré avoir dû payer un pot-de-vin à la police ou avoir été témoins de pratiques corrompues de la part des forces de l'ordre. Des

pots-de-vin continueraient toutefois d'être exigés par la police dans les régions reculées, à l'abri du regard du public. Selon les organisations de la société civile, consultées par la *Bertelsmann Stiftung*, un des effets du changement de pouvoir et de la lutte contre la corruption est que la police ne semble plus poursuivre les affaires pénales aussi activement qu'avant. Ce manque de motivation pourrait s'expliquer par le fait que la police ne reçoit plus de pots-de-vin de la part des victimes. Selon Richard Giragosian, du Centre d'études régionales d'Erevan, interrogé par la *Bertelsmann Stiftung*, un certain nombre de policiers-ières ont quitté la police à cause de leur baisse de revenus pour se reconvertir dans des activités professionnelles plus lucratives (*Bertelsmann Stiftung*, 28 octobre 2020).

6 Sources:

Bertelsmann Stiftung, 28 octobre 2020:

« Supporters of Pashinyan in Yerevan emphasized that, following the change of power, corruption had decreased significantly in general and in the police force in particular. In a survey conducted in autumn 2019, only 7 percent of the respondents said they had paid bribes or had experienced or seen corrupt behavior by police officers (IRI 5.2019: 36). Taxi drivers reported that police patrols have stopped demanding money for minor offences, but have begun exacting payments again in remote areas and in situations where there was no possibility of being seen by the public.

Civil society organizations expressed concern that the police and law enforcement authorities seemed not to be pursuing criminal cases as actively as before the change of power. They raised the issue at a meeting with Pashinyan in autumn 2019, saying they suspected there was less motivation to get involved since bribes were no longer being paid by victims. This aligns with an observation made by Richard Giragosian of the Regional Studies Center in Yerevan, who noted that a number of police officers had quit the force in light of falling incomes and opened small businesses instead.

*In spring 2020, the government submitted draft legislation to parliament for restructuring the Ministry of Interior Affairs and a number of agencies responsible for internal security. Unlike Saakashvili's government in Georgia, Pashinyan did not put forward measures, such as introducing new uniforms or constructing glass buildings that clearly symbolized the changes taking place. However, like the government in Georgia after the change of power there, **the Armenian parliament adopted a law on January 22, 2020 to combat organized crime and its leaders, commonly referred to as "thieves in law" (see section 5.2 on Georgia). The new law makes it illegal to establish or lead a criminal organization in Armenia, which can result in 5 to 10 years imprisonment and the confiscation of assets, even if the accused has not committed any other crimes. Pashinyan justified the legislation by saying that "thieves in law" were still considered "honorable persons," even if they had committed murder and theft and had exerted influence on the political system. He admitted that Armenian law enforcement authorities lacked the skills to combat this milieu. Conversely, a member of parliament from the Prosperous Armenia Party said in November 2019 that he respected the "thieves" and that one should not interfere with them (Eurasianet 23.1.2020).***

At the end of 2019, the head of Armenia's Penitentiary Service, Artur Goyunian, declared that the draft law had already prevented the country from becoming a haven for members of the Russian mafia. Russia had passed a similar law in February 2019 (Meduza 19.2.2019). According to Goyunian, there was a danger that Russian criminals of Armenian origin would escape to Armenia. Moreover, he said, there had been riots in Armenian prisons in September 2019 because of the draft law. To combat the culture of "thieves in law" in prisons, Goyunian called for wage increases for prison guards and better conditions and rehabilitation programs for prisoners (Azatutyun – Radio Liberty Armenia 20.1.2019). » Source: Bertelsmann Stiftung, Combatting and preventing corruption in Armenia, Azerbaijan and Georgia, 28 octobre 2020, p.35: www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/user_upload/Stoeber_10.2020_Combatting_and_preventing_corruption.pdf.

Bertelsmann Stiftung, 29 avril 2020:

« However, **the ancient regime still holds some influence over the media and the judiciary, which has not yet been reformed. Even if the judiciary no longer receives orders from the government, there is no evidence it does not represent special interests or engage in corruption.** [...]

It will take some time to see how the separation of powers stipulated by the new constitution and under the new system of governance will be realized in practice. **The judiciary, formerly known to be de facto fully dependent on the executive, has not been reformed. It is too early to assess its role in the division of powers.** [...]

Officially, the judiciary is independent in Armenia. However, in the past, it has taken orders from the executive. Its effectiveness has also been undermined by widespread corruption and incompetence. The new Armenian government claims it does not control the judiciary. However, the latter is not necessarily free from interference of various interest groups. A number of high-profile cases, including one against former President Robert Kocharyan and other former officials, constitute a test case for the judiciary. Because these cases inevitably have political connotations, it is crucial that the rule of law is fully observed throughout the process.

The new government has announced it is going to adopt a transitional justice approach to restore the lost sense of justice in Armenia. A number of political prisoners, as well as members of Daredevils of Sassoun that stormed a police station and took hostages back in 2016 who were on trial in 2017, were released on bail. **Among promised reforms to the judiciary are improvements in judicial legislation and administration, the development of restorative justice, proper protection of prisoners' rights and ease of access through e-governance tools. The judiciary still needs to undergo critical reforms to ensure it is truly independent and free from corruption before it can enjoy the Armenian public's trust and a higher score from BTI.**

Abuse of office is punishable by law. Depending on the gravity of the violation, punishment can take the form of fines, dismissal or criminal charges. In the past, alleged abuses were rarely investigated or punished. Oversight over asset declarations remains insufficient: formerly, officials with unexplained wealth never faced scrutiny and responsibility.

With the new government, the former top-down state pyramid of corruption has been dissolved and fighting against grand corruption has become a priority. A number of prominent cases of corruption and public finance embezzlement have emerged and those involved are facing charges. This includes cases involving actors in the area of defense. While the new Armenian government has demonstrated the political will to fight corruption, abusive practices in public office have not yet been eliminated. [...]

*Resistance to reform might come from old bureaucratic structures, which benefited from the previous entrenched networks and corruption. A case in point is the judiciary system. **Under the previous regime, courts were not independent and would often take orders from the executive. It is believed that the old guard still holds some power through judges loyal to the previous regime and/or judges susceptible to corruption.*** » Source: Bertelsmann Stiftung, BTI 2020 Country Report Armenia, 29 avril 2020, p.8, 10-11, 29: www.ecoi.net/en/file/local/2029509/country_report_2020_ARM.pdf.

Eurasianet, 23 janvier 2020:

« Armenia's National Assembly has passed a law aiming to fight organized crime groups and their leaders, known in the region as "thieves in law." Debate over the measure briefly turned the parliament chamber into an atmosphere where the thieves in law might have felt at home, with scuffles, screaming and swearing.

The bill was passed January 22 on a party-line vote: the ruling My Step faction voted for it, while MPs the Prosperous Armenia party voted against it and those from Bright Armenia abstained.

The law is modeled on similar efforts in the post-Soviet space, including in Georgia and Russia. Now, "creating or leading a criminal subculture group" in Armenia is a crime punishable by five to 10 years in prison and confiscation of assets. The definition of the group is broad, and allows members to be arrested even if they have not committed an actual crime.

As elsewhere in the region, Armenia saw an explosion of organized crime in the chaotic 1990s. And while the situation has settled somewhat, organized crime leaders are still known and feared figures in Armenia. The murder of Andranik Harutyunyan, who went by the name of "Massivtsi Andik" (referring to his Yerevan neighborhood), was one of 2019's most widely discussed crimes.

Prime Minister Nikol Pashinyan has spoken of the need to rein in the criminal groups. At a press conference last July he complained that thieves in law are popularly thought of as honorable people, but that "people who order murders and thefts" shouldn't be respected. "This subculture has to be taken down, a lot of problems, including political phenomena, result from this," he said. In August, after the government approved a draft of the law, he expanded on his thoughts: "People who belong to this subculture think of prison as their home, this law will send them home," he said. "This is a serious issue and I have to admit that our law enforcement doesn't have the capacity to solve it."

In November, the newspaper Past reported that a group of thieves in law were organizing a meeting in the mountain resort town of Tsakhkadzor and that one of the agenda items was going to be Pashinyan's campaign against their culture.

They had some political support, as well: one MP from Prosperous Armenia, Vardan Ghukasyan, said in November that he "respected" thieves in law and that they shouldn't be interfered with.

When the law came up for discussion in parliament on January 21, Prosperous Armenia again opposed it. MP Gevorg Petrosyan complained that belonging to a group shouldn't be a crime and that the authorities should instead focus on fighting "a three-letter word," an apparent reference to a vulgar word for sex worker. [...] » Source: Eurasianet, Armenia takes on "thieves in law", 23 janvier 2020: <https://eurasianet.org/armenia-takes-on-thieves-in-law>.

Freedom House, 3 mars 2021:

« The courts face systemic political influence, and judicial institutions are undermined by corruption. Judges reportedly feel pressure to work with prosecutors to convict defendants, and acquittal rates are extremely low. The government, which published a five-year judicial-reform strategy in 2019, embarked on continued reforms in 2020.

In late June, the parliament approved constitutional amendments requiring all Constitutional Court judges to abide by 12-year term limits, in a session boycotted by Prosperous Armenia and Bright Armenia parliamentarians. As a result, three Constitutional Court members who had served for longer than 12 years were immediately removed, and their successors were selected in a September parliamentary session. [...]

Authorities apply the law selectively, and due process is not guaranteed in civil or criminal cases. Lengthy pretrial detention remains a problem, and the Armenian judiciary is largely distrusted by the public.

The raft of corruption investigations aimed at HHK elites and allies have prompted concerns about the ability of the country's judicial and investigative mechanisms to ensure fair application of the law. » Source: Freedom House: Freedom in the World 2021 - Armenia, 3 mars 2021: www.ecoi.net/en/document/2048576.html.

GI-TOC, 28 septembre 2021

« State-embedded actors seem to be the most influential criminal type in Armenia, but their overall influence is limited. For the most part, due to the inability of state actors to monopolize specific markets, they tend to collude with criminal actors and facilitate organized crime. Additionally, corruption levels and the involvement of state-embedded actors in criminality have decreased following the revolution. Foreign players are also engaged in criminal activities in Armenia. For the most part, these are Iranian groups involved in the trafficking of heroin, synthetic drugs and, to a lesser extent, cocaine, and Russian companies working with state-embedded actors to exploit non-renewable resources.

There are indications of mafia-style groups divided into clans or brotherhoods (akhperutyuns), controlling parts of the capital, Yerevan. In the post-revolution period,

however, membership has significantly declined and clan leaders have either reduced their criminal activities or fled to Russia. Historically, thieves in law (vory v zakone) have been active in Armenia, although their influence has declined since the early 2000s and experts no longer consider them mafia-style groups but rather criminal networks. Instead, mafia groups are more active outside the country, primarily in Russia. A small number of thieves in law remain in Armenia but they maintain connections with Georgian and Russian networks as well as with former members in Turkey and the UAE. They exert some influence over the prison population in Armenia. They were allegedly linked to high-ranking state officials but it is believed that these ties were severed in the post-revolution period. It is likely that other organized-criminal networks also operate in Armenia, but their influence over criminal markets is not considerable. [...]

*The government that came after the 2018 revolution has recognized that a transparent and independent judicial system is a critical element of governance. In an attempt to overhaul the judicial branch, a new strategy for judicial and legal reform was drafted in jointly with civil society and international organizations. **The top-to-bottom reforms and their implementation, although not complete, have generally received positive assessment, but courts reportedly still lack independence and institutions are weakened by corruption. To rectify that, there is a significant focus on anti-corruption, with Armenia announcing plans to establish three anti-corruption investigative bodies by 2021. [...]***

Historically, law enforcement agencies have not been among the most trusted institutions in the country. Limited state funding and low salaries have made bribes more tempting. However, with the new government coming into power, reforms were implemented in law enforcement as well. Anti-organized crime units were restructured and high-profile arrests were made, including of local crime bosses. Nevertheless, as it is at the crossroads of Europe, Asia, the Middle East and North Africa, Armenia remains an important hub for transnational organized crime activities. Although Armenia's borders with Turkey and Azerbaijan have been closed since 1993, the borders with Georgia and Iran are exposed and vulnerable to drug trafficking operations. [...]

*The Armenian government has increased its protection efforts for victims of human trafficking and forced labour but there is no witness protection programme. Arguably, since 2018, the government has not paid attention to improving victim and witness support, and law enforcement officials reportedly lack the training and sensitivity needed to assist victims. There is an NGO-run victim protection shelter that offers victims of organized crime legal, medical and psychological assistance. Other NGOs in Armenia also give legal assistance to victims, and the government provides free healthcare. In terms of prevention, Armenia has approved a national action plan to reduce the trafficking of human beings. Armenia also ratified the Council of Europe Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse in 2020. **The country developed strategies against corruption and money laundering, including launching an online whistle-blower protection platform where individuals can report crime and/or corruption. In spite of lack of funding for NGOs, Armenia has a vibrant civil society sector. NGOs were part of the revolution and have subsequently been more involved in discussion and decision making.** The media landscape improved considerably in the wake of the revolution, but independence of journalists and transparency in media ownership are still major issues in the country. Throughout the 2018 protests, small media outlets not affiliated with political or corporate entities provided counternarratives to the discourse proposed by mainstream state-sponsored*

outlets. However, to this day, independent journalists report that they employ self-censorship as a means of avoiding harassment. » Source: Global initiative against transnational organized crime (GI-TOC), Global organised crime index - Armenia, 28 septembre 2021, p.4-5: https://ocindex.net/assets/downloads/english/ocindex_profile_armenia.pdf.

OSAR, 28 janvier 2019:

« Les voleurs dans la loi » auraient une présence et des activités limitées en Arménie. Il y aurait entre dix et douze « voleurs dans la loi » dans le pays. Depuis la « révolution de velours » de mai 2018, les autorités ont lancé des opérations de répression contre ce groupe. Selon PONARS Eurasia, dans les années 1990, le chef de la police, Vano Siradeghian, a rétabli le monopole de l'État sur la violence en mettant fin aux activités des « voleurs dans la loi » (PONARS Eurasia, février 2014). Toutefois, ceux-ci seraient toujours présents dans le pays. En 2018, Crime Russia rapportait que, selon un vétéran des forces de police, interviewé par Sputnik Armenia, il y avait entre dix et douze « voleurs dans la loi » dans le pays (Crime Russia, 20 juin 2018). Selon Armenia News, qui cite le journal Zhoghovurd, plusieurs « voleurs dans la loi » et autres criminels connus ont quitté l'Arménie, notamment suite à la « révolution de velours » de 2018. Les nouvelles autorités auraient convoqué les représentants du monde criminel pour les prévenir de faire profil bas et les avertir que toute activité criminelle serait lourdement punie (Armenia news, 23 mai 2018). Selon ArmenPress, les médias ont rapporté en mai 2018 que les autorités arméniennes avaient mis dix « voleurs dans la loi » en détention ainsi que plus de 30 autres criminels de haut grade dans le cadre d'une opération de répression du crime organisée à l'échelle nationale (ArmenPress, 18 mai 2018). Selon Crime Russia, les opérations contre le crime organisé seraient le résultat de la nomination du nouveau premier ministre, Nikol Pashinyan, qui a suivi la « révolution de velours ». Les « voleurs dans la loi » auraient un champ d'action limité et seraient principalement actifs dans l'organisation de petites entreprises. Ils seraient divisés, sans leader, et ne parviendraient même pas à récolter de l'argent pour leur « fond commun ». Contrairement à la Russie, en Arménie les codes du crime organisé seraient flous et les problèmes entre gangs seraient réglés par de l'argent (Crime Russia, 4 juin 2018). [...]

La police est considérée comme parmi les institutions les plus corrompues du pays. En 2013, seuls 30 pourcents des Arméniens déclaraient avoir confiance dans la police. Selon le DIS, qui se base sur des informations de Transparency International, la police est considérée par les citoyens comme la quatrième institution la plus corrompue du pays. La corruption est systémique et organisée et va de la base au sommet. Une des raisons de cette corruption est la manque d'indépendance de la police par rapport au président et aux élites politiques. L'influence et le népotisme sont utilisés à des fins de gains politiques. Selon une organisation internationale présente à Yerevan et citée par le DIS, la police n'hésite pas à clore ou retarder des dossiers en utilisant des failles administratives ou légales comme excuses (DIS, septembre 2016). Dans un rapport de 2013, Transparency International notait que seuls 30 pourcents des Arméniens avaient confiance dans la police. Selon des observateurs, l'administration policière est gangrénée par la corruption et le népotisme et les pratiques abusives sont tolérées car le gouvernement utilise les forces de sécurité pour faire taire les leaders de l'opposition (Transparency International, 23 août 2013).

Une assistance policière très limitée pour les citoyen-ne-s ordinaires. Selon le DIS, qui cite l'Armenian Helsinki Association of Human Rights (Helsinki Association), la police n'est en mesure d'assister les citoyen-ne-s ordinaires que dans très peu de cas, notamment lorsqu'il s'agit de crime mineurs comme des vols, des bagarres de rue ou de la violence domestique. Si un-e citoyen-ne est en conflit avec un fonctionnaire, alors la police interviendra uniquement si elle reçoit un dessous-de-table. Un-e citoyen-ne sera plus réticent-e à demander la protection ou l'intervention de la police en cas de conflit avec une personne qui a des connections. En cas de conflit avec une personne politiquement ou économiquement influente, la police n'interviendra pas, même si elle reçoit un dessous-de-table. Les personnes puissantes sont en général au-dessus des lois et les citoyen-ne-s ordinaires ne bénéficient d'aucune protection de la police contre celles-ci, notamment en raison du risque de mesures de rétorsions. En cas de mauvais traitement de la part de la police, par exemple pendant une détention, et d'une plainte de la part de la victime, cette dernière pourra faire l'objet de menaces de la part des autorités. Une personne sera seulement protégée si elle obtient le statut officiel de victime ou de témoin dans la procédure criminelle. Si une personne porte plainte, que ce soit pour corruption ou mauvais traitement, et qu'elle ne peut en apporter la preuve, alors le risque est grand qu'elle sera accusée de diffamation et de porter de fausses accusations (DIS, septembre 2016).

Risques de collusion entre la police et des groupes criminels. Selon la personne de contact de l'OSAR (24 janvier 2019), il est difficile de juger de la capacité de la police à protéger une personne menacée par un groupe criminel. Même si il ne semble pas y avoir de coopération systématique entre la police et des groupes criminels, il n'est pas exclu qu'à titre individuel certains policiers aient coopéré avec des criminels. En effet, dans un pays où les salaires de policiers sont très modestes, des pots-de-vin de la part de groupes criminels peuvent représenter une proposition alléchante. Par ailleurs, selon cette personne, il n'existe par exemple pas de programme de protection de témoin ou de programme similaire. » Source: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Arménie : crime organisé et capacité de protection de l'État, 28 janvier 2019: www.ecoi.net/en/file/local/2002935/190125-arm-voleurs-dans-la-loi.pdf.

TI/CMI/U4, 26 mars 2020:

*« Armenia's score on the **corruption perceptions index** improved by 7 points from 2018 to 2019. **With its score of 42 out of 100, however, Armenia's CPI score is still below the world's average, and substantial challenges remain.***

***Corrupt networks still hold some influence in institutions, such as law enforcement and judiciary, as well as some influence in the private sector** (Shahnazarian 2019). Introducing rule of law is possibly the chief challenge in a country where judicial institutions have never been fully independent, and where lawyers have had to live with political pressure (Freedom House 2019a).*

*There are also reasons to believe that Armenia continues to struggle with petty corruption. In the 2016 Global Corruption Barometer, 24% of Armenians reported having paid a bribe in the past year. TIAC, however, **reports that cases of petty corruption have fallen in recent years due to the rise in political will to tackle corruption.** » Source: Transparency International (TI) / CMI - Chr. Michelsen Institute / U4 Anti-Corruption Resource Centre: Overview of corruption*

and anti-corruption in Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Moldova and Ukraine, 26 mars 2020, p.6: https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/kproducts/Regional-profile-Eastern-Partnership-countries_2020_PR.pdf.

UN HRC, 25 novembre 2021:

« **While noting the measures taken to combat corruption, including the adoption of the Anti-Corruption Strategy for 2019–2020, the Committee is concerned about allegations of persistent corruption in critical areas of public administration, such as the judiciary, tax and customs, health, education, the military and law enforcement. [...]**

31. **While noting the measures taken to reform the judiciary and the public prosecution service, including the amendments made to the Constitution and the Judicial Code, the Committee remains concerned about: (a) the role of and influence exerted by the executive and legislative branches; (b) the current procedures and criteria for the selection, appointment, suspension, removal of and disciplinary action against judges and prosecutors; and (c) the lack of security of tenure of judges and prosecutors. The Committee is also concerned about the potential detrimental impact of the law on the early retirement of judges of the Constitutional Court and about undue political pressure on the members of the Constitutional Court, particularly its president (art. 14).** » Source: UN Human Rights Committee (UN HRC), Concluding observations on the third periodic report of Armenia, 25 novembre 2021, p.2, 8: www.ecoi.net/en/file/local/2064079/G2135468.pdf.

UN HRC, 13 novembre 2019:

« 24. Le Comité contre la torture demeurait préoccupé par la persistance d'allégations faisant état d'actes de torture et de mauvais traitements imputés aux agents des forces de l'ordre lors des procédures d'arrestation, de placement en détention et d'interrogatoire. Il a recommandé à l'État de prendre des mesures pour éliminer la torture et les mauvais traitements, et pour enquêter efficacement sur de tels faits, les poursuivre et les punir, notamment en procédant rapidement à l'examen médical des victimes présumées d'actes de torture ou de mauvais traitements, en renforçant les mesures visant à prévenir et à combattre toute corruption du système judiciaire, qui entravait la conduite d'enquêtes efficaces sur les actes de torture et les mauvais traitements, ainsi que la poursuite des auteurs des faits et leur punition, et en renforçant les capacités d'enquête et l'indépendance du Service des enquêtes spéciales. [...]

33. **L'équipe de pays des Nations Unies a indiqué que la Constitution et les lois prévoyaient le droit à un procès équitable et public mais que, d'une manière générale, l'appareil judiciaire ne jouissait pas de l'indépendance voulue pour faire effectivement respecter ce droit. Elle a noté que le cadre juridique reconnaissait le principe de la présomption d'innocence mais que les suspects ne pouvaient généralement pas exercer ce droit. Les ordres illégaux que les autorités donnaient aux tribunaux constituaient les principaux obstacles à l'indépendance du système judiciaire. À cela venaient s'ajouter la surcharge des tribunaux, le nombre élevé d'affaires confiées à chaque juge et le faible nombre de magistrats. L'aide juridictionnelle gratuite garantie par l'État était encore limitée aux affaires pénales seulement et uniquement en deuxième instance. [...]** » Source: Conseil des droits de l'homme (UN HRC), Compilation concernant l'Arménie, 13 novembre 2019, p.3,5: <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/35/ARM/2>.

USDOS, 31 mars 2021:

« Although the law provides for an independent judiciary, the judiciary did not generally exhibit independence and impartiality. Popular trust in the impartiality of judges continued to plummet, while civil society organizations highlighted that the justice sector retained many officials who served the previous authorities and issued rulings consistently favorable to them. Corruption of judges remained a concern. During the year NGOs continued to report on judges who had acquired significant amounts of property and assets that were disproportionate to their salaries, and they noted that the absence of vetting of all standing judges based on objective criteria—particularly of those in the Supreme Judicial Council and Constitutional Court—undermined the integrity of the judiciary. [...]

Although citizens had access to courts to file lawsuits seeking damages for alleged human rights violations, the courts were widely perceived as corrupt. Citizens also had the option of challenging in Constitutional Court the constitutionality of laws and legal acts that violated their fundamental rights and freedoms. According to lawyers, lower courts did not adhere to precedents set by the Court of Cassation, the ECHR, and the Constitutional Court. As a result, lower courts continued to carry out the same legal mistakes. [...]

Corruption: The country has a legacy of systemic corruption in many areas, including construction, mining, public administration, parliament, the judiciary, procurement practices, and provision of state assistance. There were allegations of embezzlement of state funds and involvement of government officials in questionable business activities. Combating corruption continued to be a top priority for the government, and the government continued to take measures to eliminate corruption throughout the year. Authorities continued to adopt legal measures, such as civil forfeiture laws, integrity checks, new forms of asset declaration, and changes to the bank secrecy law, to institutionalize anticorruption measures. The government initiated criminal corruption cases in the tax and customs services, environmental and social affairs ministries, parliament's urban development committee, and the judiciary. »
Source: US Department of State (USDOS), 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Armenia, 30 mars 2021: www.ecoi.net/en/document/2048138.html.

USDOS, 25 juin 2020:

« Trafficking victims, like victims of other crimes, faced low access to justice, including an absence of victim-centered procedures and formal victim witness protection measures. Therefore Armenia was downgraded to Tier 2 Watch List. [...]

In previous years, observers reported authorities may have penalized some sex trafficking victims with administrative fines due to inadequate identification. According to some non-governmental experts, law enforcement officers in some remote areas may lack information and training to inform victims of their rights to protection or assistance. Victims hesitated to assist in prosecutions due to a lack of confidentiality in public testimonies creating a fear of retaliation from traffickers and stigmatization from their family and community. Authorities did not fully protect victims' rights during court proceedings and victims, including children, appeared in front of their traffickers in court, risking retraumatization. The government continued to lack a formal victim-witness protection

program. The criminal procedure code and a 2016 decree mandated some victim-witness protection measures but none were used in 2019 and 2018. *Victims were legally entitled to obtain restitution during criminal proceedings or through a separate civil suit. In previous years, judges had not issued damages in civil suits, asserting that victims did not substantiate the financial damages they had suffered. The law allowed investigators to place defendants' property in custody to fund potential civil claims, but this rarely occurred in practice.* » Source: US Department of State (USDOS), 2020 Trafficking in Persons Report: Armenia, 25 juin 2020: www.ecoi.net/en/document/2036210.html.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Arménie ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.